

# **The Mutual Recognition Agreement between France and Quebec The Reinforcement of the Links between the Surveyors of both Countries**

**Hervé GRELARD, France**

**Key words:** CPD, Curricula, Education, Legislation, Professional practice, Mutual agreement

## **SUMMARY**

The orders of licensed surveyors of France and Quebec signed a Mutual Recognition Agreement (MRA) on professional qualifications in June 2009 in the French city of Nantes. This MRA, which was the outcome of a year of work between the two organizations, aims at reinforcing the professional mobility between France and Quebec. It meets the provisions of the agreement signed between the French President, Nicolas SARKOZY, and the Prime Minister of Quebec, Jean CHAREST, in Quebec in autumn 2008.

Beyond the mutual recognition of qualifications, this MRA enables a stimulation of the links which unit the land surveyors from France and Quebec, in particular in the fields of research, training and sustainable development.

# **L'Arrangement de Reconnaissance Mutuelle entre la France et le Québec**

## **Le renforcement des liens entre les géomètres des deux pays**

**Hervé GRELARD, France**

### **1. HISTORIQUE**

L'entente historique qualifiée de « première mondiale entre les deux continents » signée en grande pompe le 17 octobre 2009 lors du sommet de la francophonie par le Président de la République française Nicolas SARKOZY et le Premier Ministre du Québec Jean CHAREST est désormais inscrite dans le marbre. Cette entente vise à faciliter la mobilité de la main d'œuvre entre la France et le Québec ainsi que la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

L'Arrangement de Reconnaissance Mutuelle (ARM) entre la France et le Québec consacre, tout d'abord, la proximité culturelle et les liens d'amitié qui lient la France au Québec, mais aussi l'OGE à l'OAGQ. Cet ARM vient, ensuite, créer un véritable corridor de mobilité négocié entre nos deux continents. En cela, il est historique, car c'est une première mondiale.

### **2. LES ENJEUX**

Pour le Québec, ce dossier était « vital ». En effet, le Québec dont la population est vieillissante connaît une grave pénurie de main d'œuvre qualifiée. 700 000 postes seront à pourvoir d'ici à la fin 2011 et les prévisions de croissance économique faisant état de 246 000 nouveaux emplois, 450 000 postes seront disponibles à la suite des départs en retraite. Le Québec mise donc sur l'immigration en ouvrant grandes ses portes aux travailleurs qualifiés français, espérant que cet accord lui permettra de recruter plus de travailleurs qualifiés et de faire ainsi face à la pénurie de main-d'œuvre.

Pour la France aussi, l'enjeu est important afin d'aider ses 100 000 ressortissants au Québec et favoriser la mobilité professionnelle, l'hexagone étant le deuxième investisseur étranger à Québec après les Etats Unis.

Les conditions d'admission aux 45 ordres professionnels qui comptent 326 000 membres exerçant 51 professions réglementées au Québec étaient jusqu'à présent très dissuasives pour les 4000 immigrants, dont près de 800 français qui, chaque année, tentaient leur chance pour pratiquer leur métier à Québec. A cet égard, il faut avouer que Jean CHAREST a dû vaincre les réticences des ordres professionnels québécois, souvent jugés protectionnistes. Ainsi, sur l'ensemble des immigrants ayant obtenu un visa et un permis de travail, seul un tiers était admis directement et obtenait un permis d'exercice. Une bonne moitié d'entre eux se voyaient prescrire une formation complémentaire et 16% étaient tout simplement refusés.

L'entente permettra de réduire de 50 à 80% les délais requis pour l'obtention d'un permis d'exercice ou d'un certificat de compétence et d'accélérer la reconnaissance des compétences des personnes qualifiées dont le Québec a grandement besoin, les contraintes qui pouvaient limiter la mobilité de la main-d'œuvre, étant désormais levées.

### **3. LES PRINCIPES DE L'ARM**

En vertu de cet arrangement, les ordres professionnels devront accuser réception d'une demande de reconnaissance dans un délai d'un mois. Ils disposeront ensuite de trois à quatre mois pour informer le demandeur des conditions de délivrance de son aptitude légale d'exercer.

Prenons l'exemple d'un arpenteur-géomètre québécois. Auparavant, il était obligé de suivre des cours en France. Désormais, pour exercer sa profession dans l'hexagone, ce Québécois devra accomplir un stage d'adaptation rémunéré de 12 mois et suivre des modules de formation. Le géomètre-expert français devra entreprendre la même démarche s'il veut travailler au Québec. Ainsi, il n'aura pas besoin de retourner sur les bancs de l'école si ce n'est de suivre une formation d'appoint afin de se familiariser avec la réglementation française, la déontologie et le fonctionnement de la profession applicables dans le pays d'accueil. En effet, l'entente précise que les mesures compensatoires visent à combler uniquement une différence substantielle dans la formation ou le champ de pratique professionnelle. Elles doivent donc être proportionnées, les moins contraignantes possibles, et tenir compte notamment de l'expérience professionnelle des demandeurs.

Le principe général contenu dans l'ARM est le suivant : Pour être autorisé à s'inscrire à l'OGE ou à l'OAGQ et bénéficier de la reconnaissance de ses qualifications professionnelles et de la délivrance de l'aptitude légale d'exercer la profession en France ou au Québec, le demandeur devra, de manière cumulative à l'exigence d'être régulièrement inscrit à l'Ordre des géomètres-experts français ou à l'Ordre des arpenteurs géomètres du Québec et de détenir l'aptitude légale d'exercer la profession, justifier d'un titre de formation reconnu par son pays d'origine c'est-à-dire d'un diplôme national, ainsi que de l'accomplissement d'un stage d'adaptation pendant une année accompagné du suivi de modules de formation portant sur des matières relatives aux lois et règlements qui encadrent l'exercice de la profession en France ou au Québec. Au vu des connaissances acquises par le demandeur au cours de son expérience professionnelle, la durée du stage pourra toutefois être réduite sur décision d'une commission chargée de rendre un avis motivé sur les demandes de reconnaissance des qualifications analogue à celle qui examine les dossiers de candidature des migrants européens.

### **4. DES QUESTIONS EN SUSPENS**

Quels seront les flux générés par cette entente ? Combien de postes pourront être pourvus grâce à cet accord ? Assistera-t-on à un exode massif de travailleurs vers la France ou le Québec ? C'est là toute l'inconnue : on sait que la France courtise les professionnels de santé en leur offrant des conditions financières fort avantageuses et en leur promettant qu'ils gagneront mieux leur vie. On sait aussi que le Québec bénéficie de grands espaces et d'une

qualité de vie qui peut séduire bon nombre de migrants français. Un challenge entre la France et le Québec dont personne ne sait encore qui le gagnera bien qu'il y ait quelques indicateurs ...

## 5. UNE DYNAMISATION DES LIENS ENTRE LA FRANCE ET LE QUÉBEC

Au-delà de la reconnaissance mutuelle des qualifications, cet ARM permet de dynamiser les liens qui unissent les géomètres-experts français et les arpenteurs géomètres québécois, notamment en matière de recherche, d'enseignement et de démarche de développement durable.

Cette dynamisation est déjà une réalité puisque la France et le Québec travaillent à faire de cet ARM le socle d'une coopération avancée :

- L'organisation d'une mission découverte sur la géomatique et l'information géographique et d'échanges croisés avec le département des sciences géomatiques de l'université Laval et de l'association municipale de géomatique du Québec ;
- Le financent les travaux de doctorat qui portent sur « la problématique du statut de la valeur et de la validation juridique de l'information géographique numérique appliquée à l'aménagement du territoire ainsi que des données environnementales »
- La production d'un mémoire de fin d'études portant sur une étude comparée sur l'exercice de la profession en France et au Québec ;
- L'animation d'un atelier de réflexion prospective sous l'égide des écoles françaises ENSG, ESGT, INSA, ESTP et de l'université Laval centré sur la problématique « Le géomaticien : formations et métiers, regard croisé France-Québec » ;
- La contribution active au congrès mondial d'accès à la terre qui s'est réuni à Nantes en juin 2009 et qui associait des représentants éminents de nos deux Ordres ;
- Ou encore l'organisation d'une conférence commune sur les pratiques managériales comparées entre les cabinets français et québécois à l'occasion des Universités d'été des géomètres français en juin 2011 qui sera transmise simultanée au Québec.

Souhaitons que cette première pierre fondatrice dans les relations Québec-France fera école, non seulement en Europe, mais aussi au Canada où de nombreux obstacles et une réglementation trop lourde freinent le mouvement et la circulation des travailleurs canadiens et de la main d'œuvre entre les provinces (des pourparlers sont toutefois en cours pour signer une entente semblable entre le Québec et l'Ontario dans le secteur de la construction).

Ainsi, on peut imaginer que cette harmonisation puisse être ensuite élargie au reste de l'Europe et du Canada et servir de socle à un accord transatlantique de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada. En effet, la Commission européenne s'intéresse vivement à cette entente qui pourrait être appliquée à d'autres corps de métier et étendue au niveau du Canada.

*« Cet accord bilatéral constitue une première étape dont je souhaite qu'elle puisse être transposée dans d'autres pays tiers à l'Union européenne, notamment francophones, où l'exercice de la profession et les activités du géomètre-expert sont convergents. »* se réjouit

Pierre BIBOLLET, Président de l'OGE, qui faisait également partie du voyage présidentiel lors de la cérémonie de signature à Québec.

## CONTACTS

Hervé GRELARD  
Managing director  
OGE  
40 avenue Hoche  
75008 Paris  
FRANCE  
Tel. +33(0)153838800  
Fax + 33(0)145611407  
Email: [herve.grelard@geometre-expert.fr](mailto:herve.grelard@geometre-expert.fr)  
Web site: <http://www2.geometre-expert.fr/>